

*Peine capitale*

Il a fait allusion au vote de 1976 qui, croyait-il, réglait la question. Je ne suis pas de son avis. Si ce vote avait reflété les souhaits de la majorité des Canadiens, il aurait peut-être effectivement réglé le problème. Il y a eu un prétendu vote libre en 1976 et il sait comme tout le monde que tout le Cabinet a voté contre le maintien de la peine capitale. Or, de nombreux ministres de ce gouvernement libéral s'étaient prononcés en faveur de la peine capitale avant le vote.

La situation actuelle ressemble à celle de 1976. Selon un sondage récemment paru dans *Maclean's*, 68 p. 100 des députés du parti conservateur, 61 p. 100 des députés libéraux et 55 p. 100 des députés néo-démocrates seraient en faveur de la peine capitale. Si le gouvernement et les représentants élus du peuple au Parlement ne tiennent pas compte des souhaits de la vaste majorité des Canadiens, qui appuient la peine capitale, ce qui s'est produit en 1976 se reproduira aujourd'hui.

Comment le député propose-t-il de satisfaire les désirs du peuple canadien; en continuant de ne pas en tenir compte? Comment croit-il qu'on réglera la question si le Parlement continue à ne pas porter la moindre attention aux désirs de la majorité?

[Français]

**M. Ouellet:** Il me fait plaisir de répondre à l'honorable député en lui rappelant que la peine de mort a été abolie au Canada en 1976 par le Parlement canadien, en sachant qu'il en était de même au fond dans la plupart des pays industrialisés de l'Occident: la France, la Belgique, l'Angleterre et d'autres pays et qu'à l'époque les parlementaires canadiens voulaient s'assurer que nous témoignions par cette décision du respect profond des droits de l'homme, et en réalité ce que nous avons fait a été de mettre fin à une expérience qui remontait aux coutumes barbares et archaïques.

La réalité: aussi bien le gouvernement libéral de l'époque et le gouvernement conservateur précédent avaient refusé de passer la corde au cou à ceux qui étaient condamnés à mort. On se rappellera que systématiquement tant le gouvernement Diefenbaker que le gouvernement Pearson, ainsi que le gouvernement Trudeau, lorsqu'une sentence de mort était envoyée au conseil des ministres pour être commuée en emprisonnement à vie, d'une façon systématique, ces conseils des ministres, l'un après l'autre, commuaient toutes les peines de mort en emprisonnement à vie.

Or, la réalité était donc qu'au Canada, déjà, les gouvernants, inspirés de ce désir de modernisme, de traiter les prisonniers, les criminels d'une façon moderne et non pas archaïque, avaient décidé de ne plus pendre les criminels.

Le projet de loi, approuvé en 1976 par le Parlement, venait donc confirmer une tradition bien ancrée déjà dans les moeurs canadiennes par différents conseils des ministres, tant libéraux que conservateurs.

La peine de mort s'est avérée un acte punitif et non pas une action réformatrice. Il est évident que ceux qui prétendent que la peine de mort va empêcher un criminel de tuer se trompent. Cela n'a jamais été et ce ne sera jamais une action réformatrice, une sentence qui va amener quelqu'un, pensant que s'il pose son geste et qu'il tue quelqu'un, il sera pendu et qu'en cours de route, puisqu'il sait qu'il pourrait être pendu, va décider de ne pas commettre son crime. La réalité est tout autre.

Par conséquent, nous assumons qu'il serait beaucoup plus important d'avoir un système carcéral et judiciaire basé sur les réformes administratives et sur une façon plus moderne d'opérer notre système judiciaire, que de retourner en arrière avec cette forme punitive qui, à mon avis, ne devrait pas avoir cours dans une société moderne.

[Traduction]

**M. Greenaway:** Monsieur le Président, la question que je veux poser porte sur le prétendu vote libre qui a déjà eu lieu à la Chambre. Ce n'était pas un vote libre et tout le monde le sait. Un député libéral qui siège toujours dans cette Chambre m'a dit que le Premier ministre du jour avait fortement recommandé à son caucus de voter en faveur de l'abolition. Il a menacé les députés de déclencher des élections s'ils s'y opposaient et le sondage ne donnait alors aux Libéraux que 20 p. 100 des intentions de vote. J'aimerais que le député nous en dise un peu plus long à ce sujet.

[Français]

**M. Ouellet:** Monsieur le Président, je ne sais pas si l'honorable député a écouté mon discours, mais j'ai clairement indiqué tout à l'heure, en comparant la démarche de 1976 avec celle du gouvernement actuel, qu'il y a une différence d'approche fondamentale.

L'actuel gouvernement conservateur est des deux côtés de la clôture et essaie, comme je le disais, de ménager à la fois la chèvre et le chou. Certains sont pour l'abolition de la peine de mort, d'autres veulent réinstaurer la peine de mort. Et par conséquent, au lieu d'avoir une motion claire, précise, il y a ce subterfuge de la création d'un comité parlementaire.

En 1976, le premier ministre de l'époque, avec le conseil des ministres au complet, s'était prononcé pour l'abolition de la peine de mort, et la motion présentée par le gouvernement de l'époque permettait à tous les députés, des deux côtés de la Chambre, d'exercer un vote libre sur la question.

Mais le gouvernement, le premier ministre et ses ministres étaient tous d'une même opinion, d'une même idée, savoir qu'il était temps de se débarrasser de cet acte de barbarie et d'abolir la peine de mort. Les députés d'arrière-ban ont eu le loisir de voter selon leur conscience.

Je dois dire que certains de mes collègues ne se sont pas retranchés derrière des *Gallup Poll*, des sondages pour justifier leur position. Ils ont voté carrément et clairement pour ou contre l'abolition de la peine de mort. Et ce vote s'est pris d'une façon très libre. Cependant, il est évident que le Conseil des ministres libéral de l'époque était entièrement en faveur de l'abolition de la peine de mort et le premier ministre également. C'est une situation claire qui ne semble pas exister présentement et que je regrette infiniment.

• (1220)

[Traduction]

**M. William G. Lesick (Edmonton-Est):** Monsieur le Président, je considère comme un privilège de prendre la parole dans ce débat extrêmement important. C'est peut-être même l'un des débats les plus importants, les plus controversés et sans doute les plus déchirants que nous ayons jamais eus au Parlement, et l'un de ceux qui ont fait couler le plus d'encre. Ce débat mérite toute l'attention de la Chambre. Quel que soit le camp choisi par chacun, ce débat constitue un test suprême